



Cession moitié de véhicule à une ex

Par **Rachel53**, le **19/02/2011** à **13:59**

Bonjour,

Mon ami souhaite laisser le véhicule acheté en commun avec son ex à son ex. Mais il ne sait pas par quoi commencer ?

Il faudrait qu'il remplisse un certificat de cession pour vente de la moitié du véhicule (soit 4000€), qu'il barre la carte grise daté du même jour, et qu'il lui fasse signer une reconnaissance de dette de 4000€, qu'elle s'engagerait à payer avant une date limite, le temps qu'elle vende la voiture.

Par contre si il fait ça elle est obligée de refaire une carte grise à son nom à elle en attendant de la vendre ?

Et avec la reconnaissance de dette, elle lui donnerait 4000€ dès qu'elle serait vendue... à condition qu'elle la vende.

Pouvez-vous me conseiller sur comment faire pour ne pas se faire avoir, récupérer effectivement la moitié de la voiture et surtout ne plus être engagé ou propriétaire de cette voiture ?

Merci beaucoup

Par **corima**, le **19/02/2011** à **15:06**

Qu'elle la mette en vente de suite et qu'ils se partagent le fruit de la vente, ce sera plus sur que de devoir lui courir apres pour recuperer l'argent

Par **Rachel53**, le **19/02/2011** à **15:09**

Elle ne veut pas s'en occuper maintenant.
Je pensais mettre une date limite sur la reconnaissance de dettes au 1er mai par exemple.

Par **corima**, le **19/02/2011** à **15:14**

Et bien que lui s'en occupe, il la prévient qu'il met le véhicule en vente, la facture est à quel nom ?

Par **Rachel53**, le **19/02/2011** à **16:00**

La facture est aux deux noms.
Et il ne peut pas s'en occuper il doit partir en déplacement et lui laisse la voiture exprès pour qu'elle puisse gérer la vente.

Par **corima**, le **19/02/2011** à **16:13**

Et bien, prenez le risque de lui céder l'autre moitié du véhicule et adienne que pourra quand au remboursement, on voit tellement de gens arriver sur ce forum car ils n'arrivent pas à se faire rembourser des reconnaissances de dettes...
Ou alors il vous donne procuration pour vous en occuper à sa place

Par **jeetendra**, le **19/02/2011** à **16:36**

Bonjour, comme le souligne corima la prudence est de rigueur, d'où la nécessité de faire une procuration de vendre le véhicule (bien en vision), d'exiger un règlement par chèque certifié pour l'achat éventuel du véhicule (trop d'escrocs), etc. Cordialement.

Par **Rachel53**, le **20/02/2011** à **13:03**

Je vous explique la situation en détails car assez compliquée...
Mon ami possède une voiture avec son ex, la facture ainsi que la carte grise sont aux deux noms, il n'y a pas de crédit sur cette voiture elle est entièrement payée.
Il a essayé de mettre la voiture en vente pendant 3 semaines, il y a eu des contacts mais à l'époque elle possédait la carte grise et lui la voiture. Si bien qu'aucun des deux ne pouvait la vendre. Quand il y a eu des contacts elle n'a jamais voulu se déplacer pour signer un certificat de cession et donner la carte grise.
A présent il a récupéré la carte grise, mais les deux ne souhaitent plus du tout être en contact (à part par courriers recommandés).
Lui ne pouvant pas vendre le véhicule sans sa signature à elle, et un certificat de cession, on

a pensé faire l'inverse : il lui a envoyé ce matin en recommandé AR une reconnaissance de dettes équivalente à la moitié de la cote du véhicule à ce jour (avec justificatif de la cote) et un courrier lui demandant de retourner la reconnaissance de dette signée et que dès réception il lui mettrait la voiture devant chez elle avec dans sa boîte aux lettres les clés, la carte grise barrée et le certificat de cession de la moitié du véhicule.

Comme ça elle garde ou vend le véhicule elle même, et aura tous les papiers et accords nécessaires pour pouvoir le faire.

Elle le manipule et lui fait des menaces de saisir un tribunal pour récupérer les 4000€ correspondants à la moitié du véhicule mais ne fait rien pour qu'il puisse être vendu. Mon ami ne peut pas lui donner 4000€ sans que la voiture soit vendue.

Auriez-vous une autre solution si elle n'accepte pas de signer cette reconnaissance de dette ?

Nous ne trouvons plus aucune solution pour arranger cette histoire.

Merci pour votre aide